

Règlement intérieur du Club des SN4C

En adhérant à une section du Club des SN4C le nageur s'engage automatiquement et sans restriction à respecter le règlement du Club, à savoir :

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Être assidu aux entraînements. Il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence prolongée.
- Arriver à l'heure à l'entraînement afin de ne pas perturber celui-ci, l'entraîneur est libre de laisser entrer ou refuser, en cas de retard sans excuses valables, le nageur dans le bassin.
- Toujours avoir son matériel de natation.
- Respecter les locaux et le personnel des piscines ainsi que les encadrants du club des SN4C.
- Lors du passage dans les vestiaires il est interdit aux garçons d'entrer dans les vestiaires filles et vice versa (*même si c'est pour voir son frère ou sa soeur*).
- Tout comme il est interdit à toutes personnes non autorisées par les dirigeants du club de rentrer dans les vestiaires collectifs.
- Respecter le matériel mis à disposition ainsi que celui d'autrui, lors des entraînements et des compétitions.
- Ranger le matériel qui a été utilisé pendant les entraînements (planches, tapis, etc.).
- Avoir un bon comportement lors des entraînements c'est à dire respecter les entraîneurs, les autres nageurs ainsi que toute personne présente.
- Selon la motivation ou l'état de fatigue du nageur, l'entraîneur pourra écourter le temps d'entraînement. Le nageur attendra la fin de l'entraînement au bord du bassin.
- Pour les nageurs mineurs, les parents sont tenus d'accompagner et de reprendre leurs enfants à la porte des locaux aux horaires définis et de s'assurer de la présence de l'entraîneur. Sinon ils autorisent, de fait, l'enfant à repartir seul à son domicile.
- Les Sports Nautiques du Caudrésis-Catésis se dégagent de toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne.
- La responsabilité du club ne peut être engagée avant l'ouverture des portes de la piscine et au-delà de l'heure de fin de la séance.
- Le club décline toute responsabilité en cas de vol d'argent ou objets précieux (consoles de jeux, téléphone, bijoux, ...) pendant les entraînements ou les compétitions.
- Aucun remboursement de cotisation ne pourra être demandé en cas de décision du nageur de ne plus participer aux activités du Club.

SECTION « ÉCOLE de NATATION »

- La section est ouverte à tous enfants à partir de six ans sachant obligatoirement nager au moins 25 mètres en ventral et 25 mètres en battements dorsaux (un test sera réalisé pour les nouveaux adhérents), être à l'aise dans l'eau et âgés au maximum de 13 ans.
- L'objectif étant de former les nageurs en les initiant aux quatre nages sportives et de les entraîner en fonction de leurs aptitudes.
- Les entraînements cessent pendant la période des vacances estivales.
- L'entraîneur se tiendra à votre disposition pour répondre à vos questions à la fin de l'entraînement (sur votre demande).

SECTION « NATATION COURSE ET PRE-COMPETITION »

- Participer aux compétitions et nages auxquelles l'entraîneur l'inscrit et qui correspondent à sa catégorie d'âge, les engagements aux compétitions ne sont pas gratuits. Ces frais sont supportés par le club. En cas d'impossibilité de participer à une compétition l'entraîneur devra être averti (les nageurs sont prévenus de leur engagement aux compétitions). Les frais d'engagement seront réclamés en cas de non participation aux compétitions (sauf pour raison médicale avec un certificat).
- Les engagements des nageurs aux compétitions se feront selon leur assiduité aux entraînements.
- Lors des compétitions le nageur doit obligatoirement porter la tenue du Club des SN4C (bonnet, tee-shirt)
- Les entraînements cessent pendant la période des vacances estivales.
- Lors des compétitions, le nageur doit être présent à l'ouverture des portes.
- Si le nageur n'est pas présent dans les 30 minutes qui suivent l'ouverture des portes (sauf avertissement du retard auprès du coach) celui-ci sera déclaré forfait et les frais encourus seront à rembourser au club.
- Le nageur doit rester jusqu'à la fin de la compétition. Il peut partir avant mais doit obligatoirement en avertir l'entraîneur (ou la personne du club responsable).
- Les engagements aux challenges sont à la charge du compétiteur.
- Les parents sont invités à accompagner leurs enfants aux compétitions afin de les encourager.

SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECTS DE CES RÈGLES

- Tout problème disciplinaire sera réglé par l'entraîneur et le Bureau Directeur
- Éviction du bassin pour toute la durée de l'entraînement en cas de non-respect d'autrui et du matériel ou d'incivilité.
- Remboursement du matériel en cas de dégradation.
- Réinscription au club remise en question pour la saison suivante.

COMMUNICATION

- La communication Licenciés -> Club se fait uniquement par le biais de l'adresse Mail : nat.caudry@gmail.com afin de centraliser les demandes.
- La communication Club -> Licenciés se fait uniquement par le biais du site SN4C.FR
 - Il est impératif de le consulter régulièrement et surtout avant chaque entraînement afin de connaître les éventuelles annulations des séances d'entraînement.
 - C'est sur le site que sont enregistrées toutes les propositions d'engagement aux compétitions.

Le Bureau des Sports Nautiques du Caudrésis-Catéris